



**ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS A UN  
COMPTE BLOQUE « CAPITAL SOCIAL »  
Art. 78 et 83 loi du 24/07/66  
Art. 62 décret du 23/03/67**

Je soussigné(e) Chrystelle Duval agissant en qualité de Chargée de clientèle professionnels

de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE, ayant son siège au 106 quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX, et immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 434 651 246

Atteste qu'une somme de 1000 € a été versée à un compte bloqué n° 23126447493

Pour la société en formation SAS 2 VM.

A l'agence de Saint Vincent de Tyrosse.

Le versement se décompose comme suit :

Dépositaire	Montant
MALGERARD VINCENT	550€
MALGERARD VANESSA	450€

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des Sociétés et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Fait à Saint Vincent de Tyrosse

le 09/06/2023

*Signature,*

  
CA CRÉDIT AGRICOLE  
D'AQUITAINE  
Espace Pro & Banque Privée Côte Landaise  
Allée de la Cantère - 40140 SOUSTONS  
Tél. 05 62 08 79 79  
probp.cotelandaise@ca-aquitaine.fr